

SEANCE du 19/03/2018

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 22
 Date de la convocation : 07/03/2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT et le dix-neuf mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de LAVERNOSE-LACASSE.

Etaient présents : DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, ZARADER Karine

Etaient absents : MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

Etaient excusés : AZNAR Estelle

Monsieur BONNEMAISON Adrien élu secrétaire de séance.

Exposé des motifs :

ORDRE DU JOUR

Approbation du Conseil Municipal du 12 février 2018

Information Décisions

Examen et vote du Compte de Gestion 2017 – budget communal

Vote du Compte Administratif 2017 – budget communal

Affectation du résultat 2017- budget communal

Examen et vote du Compte de Gestion 2017 – budget lotissement communal

Vote du Compte Administratif 2017 – budget lotissement communal

Affectation du résultat 2017 – budget lotissement communal

Examen et vote du Compte de Gestion 2017 – budget lotissement Pujeau Rabe

Vote du Compte Administratif 2017 – budget lotissement Pujeau Rabe

Affectation du résultat 2017 – budget lotissement Pujeau Rabe

Modification des horaires d'ouverture au public de la médiathèque

Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Autorisation signature de la convention d'achat et de gestion d'une machine à tracer la peinture

Adoption des nouveaux statuts du SIVOM Saurdrune Ariège Garonne (SAGe)

Approbation de la nouvelle procédure concernant le traitement des petits travaux urgents par le SDEHG (syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne)

Approbation de la répartition de l'actif et du passif du SITPA (syndicat intercommunal de transport des personnes âgées)

Questions diverses

I-Approbation procès-verbal conseil municipal du 12 février 2018

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2018.

II- Information Décisions

D E C I S I O N N ° 2 0 1 8 - 0 6
A n n u l e e t r e m p l a c e l a d é c i s i o n n ° 2 0 1 7 - 0 5
(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

CHOIX DU CABINET 2AU POUR LA PROCEDURE
DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la consultation lancée en septembre 2017 en procédure adaptée, afin de mettre en concurrence des prestataires de service pour réaliser un dossier de modification simplifiée du PLU.

Vu la proposition du cabinet 2AU en date du 13 février 2018 qui annule et remplace la proposition du 8 septembre 2017.

*** D E C I D E ***

Article 1 : De retenir le cabinet 2AU pour un montant d'honoraires de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC pour la prestation liée à la modification n°3 du PLU.

Article 2 : Décide de signer l'acte d'engagement correspondant et toutes les pièces afférentes au marché.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.
 Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE,
 Le 19 février 2018

Le Maire

Copie certifiée exécutoire par le Maire de LAVERNOSE LACASSE
 Compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
 Et de la publication le

D E C I S I O N N ° 2 0 1 8 - 0 7

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

AVENANT EN MOINS-VALUE N°1/ travaux d'extension du groupe scolaire (LOT 8)

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la décision du Maire n° 2016-08 du 22/11/2016 confiant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire à l'agence d'architecture ENZO et ROSSO représentée par Nathalie PERROT.

Vu la décision n°2017-03 en date du 21/07/2017 confiant les travaux d'électricité à l'entreprise L2E (lot 8) pour un montant de 12 200.00 € HT.

Considérant la suppression du déplacement du coffret de la restauration scolaire,

Considérant qu'il en découle un devis en moins-value d'un montant de 621.80 € HT soit 746.16 € TTC.

*** D E C I D E ***

- Article 1 :** De valider le devis en moins-value proposé par l'entreprise L2E, pour un montant de 621.80 € HT soit 746.16 € TTC.
- Article 2 :** De signer l'avenant en moins-value qui en découle.
- Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.
Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE,
le 06/03/2018

Le Maire
A.DELSOL

Copie certifiée exécutoire par le Maire de LAVERNOSE LACASSE
Compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
Et de la publication le

D E C I S I O N N ° 2 0 1 8 - 0 8

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

AVENANT EN PLUS VALUE N°1/ travaux d'extension du groupe scolaire (LOT 8)

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la décision du Maire n° 2016-08 du 22/11/2016 confiant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire à l'agence d'architecture ENZO et ROSSO représentée par Nathalie PERROT.

Vu la décision n°2017-03 en date du 21/07/2017 confiant les travaux d'électricité à l'entreprise L2E (lot 8) pour un montant de 12 200.00 € HT.

Considérant la réalisation de l'éclairage vers l'accès des conteneurs à déchet,

Considérant qu'il en découle un devis en plus-value d'un montant de 357.38 € HT soit 428.86 € TTC.

*** D E C I D E ***

Article 1 : De valider le devis en plus-value proposé par l'entreprise L2E, pour un montant de 357.38 € HT soit 428.86 € TTC.

Article 2 : De signer l'avenant en plus-value qui en découle.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.
Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE,
le 06/03/2018

Le Maire
A.DELSOL

Copie certifiée exécutoire par le Maire de LAVERNOSE LACASSE
Compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
Et de la publication le

D E C I S I O N N ° 2 0 1 8 - 0 9

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

AVENANT EN MOINS VALUE N°1/ travaux d'extension du groupe scolaire (LOT 1)

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 08 avril 2014 n° III-2014/33, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la décision du Maire n° 2016-08 du 22/11/2016 confiant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire à l'agence d'architecture ENZO et ROSSO représentée par Nathalie PERROT.

Vu la décision n°2017-03 en date du 21/07/2017 confiant les travaux VRD – Espaces verts à l'Entreprise STBE pour un montant de 23 000 € HT

Considérant la suppression de l'hydrocurage et de l'inspection télévisée

Considérant qu'il en découle un devis en moins-value d'un montant de 698.08 € HT soit 837.70 € TTC.

*** D E C I D E ***

Article 1 : De valider le devis en moins-value proposé par l'entreprise STBE, pour un montant de 698.08€ HT soit 837.70 € TTC.

Article 2 : De signer l'avenant en moins-value qui en découle.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.
Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à LAVERNOSE LACASSE,
le 14/03/2018

Le Maire
A.DELSOL

Copie certifiée exécutoire par le Maire de LAVERNOSE LACASSE
Compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le
Et de la publication le

III- Examen et vote du Compte de Gestion 2017 – budget communal

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUDGET COMMUNAL LAVERNOSE-LACASSE
N°II-15

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Alain DELSOL

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 23 | 17 | 22 |
| | | Pour : 22 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

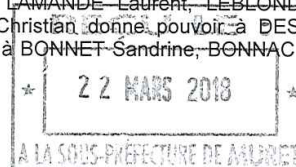
Procuration(s) :

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFELS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07 mars 2018 |

Etai(en)t absent(s) :

AZNAR Estelle



| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| _ / _ / _ |

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

| |
|-----------|
| _ / _ / _ |
|-----------|

et publication du

| |
|-----------|
| _ / _ / _ |
|-----------|

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. BONNEMAISON Adrien

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

M.DELSOL Alain président de la séance expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Nowak Catherine à la clôture de l'exercice.

M.DELSOL Alain président de la séance le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE

Le Maire Alain DELSOL



IV-Vote du Compte Administratif 2017 – budget communal

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUDGET COMMUNAL LAVERNOSE-LACASSE
N°II-16**

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint, Adrien BONNEMAISON

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 23 | 16 | 21 |
| | | Pour : 21 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procurator(s) :

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07 mars 2018 |

Etai(en)t absent(s) :

DELSOL Alain, AZNAR Estelle

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| __/__/__ |

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : BONNEMAISON Adrien

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

et publication du

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 599 086,40 |
| | Réalisé : | 1 178 033,52 |
| | Reste à réaliser : | 232 171,00 |
| Recettes | Prévu : | 1 599 086,40 |
| | Réalisé : | 657 664,14 |
| | Reste à réaliser : | 226 929,82 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 2 294 714,74 |
| | Réalisé : | 1 540 015,94 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 2 294 714,74 |
| | Réalisé : | 2 200 331,11 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|-------------|
| Investissement : | -520 369,38 |
| Fonctionnement : | 660 315,17 |
| Résultat global : | 139 945,79 |

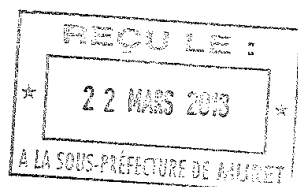
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le 1er Adjoint au Maire Adrien BONNEMAISON



V-Affectation du résultat 2017 – budget communal

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUDGET COMMUNAL LAVERNOSE-LACASSE
N°II-17

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Alain DELSOL

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 23 | 17 | 22 |
| | | Pour : 22 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Étaient présents :

DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procuration(s) :

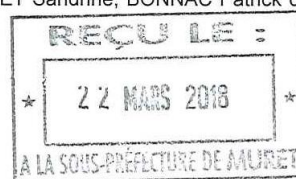
MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07 mars 2018 |

Étai(en)t absent(s) :

AZNAR Estelle

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| __/__/__ |

Étai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : BONNEMAISON Adrien

et publication du

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain DELSOL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 19/03/2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|------------------------------------------------|------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 385 319,43 |
| - un excédent reporté de : | 274 995,74 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 660 315,17 |
| - un déficit d'investissement de : | 520 369,38 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 5 241,18 |
| Soit un besoin de financement de : | 525 610,56 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

| | |
|---------------------------------------------------|------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT | 660 315,17 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 525 611,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 134 704,17 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 520 369,82 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le Maire Alain DELSOL



VI-Examen et vote du Compte de Gestion 2017 – budget lotissement communal

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL
N°II-18

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Alain DELSOL

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 23 | 17 | 22 |
| | | Pour : 22 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Étaient présents :

DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procuration(s) :

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07 mars 2018 |

Étai(en)t absent(s) :

AZNAR Estelle

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| __/__/__ |

Étai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

et publication du

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : BONNEMAISON Adrien

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur DELSOL Alain expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme NOWAK Catherine à la clôture de l'exercice.

Monsieur DELSOL Alain le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le Maire Alain DELSOL



VII- Vote du Compte Administratif 2017 – budget lotissement communal

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL
N°II-19

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er adjoint, Adrien BONNEMAISON

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 23 | 16 | 21 |
| | | Pour : 21 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etai(en)t présents :

BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procuration(s) :

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07 mars 2018 |

Etai(en)t absent(s) :

DELSOL Alain, AZNAR Estelle

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| __/__/__ |

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

et publication du

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : BONNEMAISON Adrien

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 148 336,40 |
| | Réalisé : | 148 336,40 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Recettes | Prévu : | 148 336,40 |
| | Réalisé : | 148 336,40 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

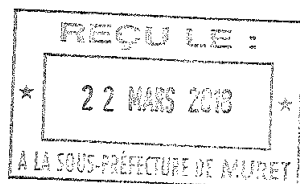
Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 482 875,90 |
| | Réalisé : | 478 336,40 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Recettes | Prévu : | 482 875,90 |
| | Réalisé : | 482 866,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|----------|
| Investissement : | 0,00 |
| Fonctionnement : | 4 529,60 |
| Résultat global : | 4 529,60 |



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le 1er adjoint au Maire Adrien BONNEMAISON



VIII- Affectation du résultat 2017 – budget lotissement communal

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL
N°II-20

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Alain DELSOL

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 23 | 17 | 22 |
| | | Pour : 22 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procurat ion(s) :

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07 mars 2018 |

Etai(en)t absent(s) :

AZNAR Estelle

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| __/__/__ |

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : BONNEMAISON Adrien

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

et publication du

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Alain DELSOL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 19/03/2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|------------------------------------------------|------------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 329 621,22 |
| - un excédent reporté de : | 334 150,82 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 4 529,60 |
| - un déficit d'investissement de : | 0,00 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| Soit un besoin de financement de : | 0,00 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

| | |
|---------------------------------------------------|----------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT | 4 529,60 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 4 529,60 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 0,00 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAVERNOSE LACASSE

le Maire Alain DELSOL



IX- Examen et vote du Compte de Gestion 2017 – budget lotissement Pujeau Rabe

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LOTISSEMENT PUJEAU RABE
N°II-21

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Alain DELSOL

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 23 | 17 | 22 |
| | | Pour : 22 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procurat ion(s) :

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07 mars 2018 |

Etai(en)t absent(s) :

AZNAR Estelle



| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| __/__/__ |

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Adrien BONNEMAISON

et publication du

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire, Alain DELSOL expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme NOWAK Catherine à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Alain DELSOL le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le Maire Alain DELSOL



X- Vote du Compte Administratif 2017 – budget lotissement Pujeau Rabe

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LOTISSEMENT PUJEAU RABE
N°II-22**

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint, Adrien Bonnemaïson

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--------------------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 23 | 16 | 21 |
| | | Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Etaient présents :

BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procuration(s) :

MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07 mars 2018 |

Etai(en)t absent(s) :

DELSOL Alain, AZNAR Estelle

Etai(en)t excusé(s) :

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| __/__/__ |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Adrien BONNEMAISON

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

et publication du

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 108 504,00 |
| | Réalisé : | 108 504,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 1 108 504,00 |
| | Réalisé : | 0,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 779 140,49 |
| | Réalisé : | 23 400,56 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 1 779 140,49 |
| | Réalisé : | 670 336,49 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|-------------|
| Investissement : | -108 504,00 |
| Fonctionnement : | 646 935,93 |
| Résultat global : | 538 431,93 |

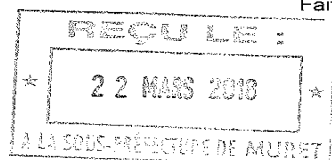
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le 1er Adjoint au Maire Adrien BONNEMAISON



XI- Affectation du résultat 2017 – budget lotissement Pujeau Rabe

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LOTISSEMENT PUJEAU RABE
N°II-23

Séance du 19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Alain DELSOL

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 23 | 17 | 22 |
| | | Pour : 22 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, DORBES Joël, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, BAYLE Jean, GUERINI Gilberte, LELEU Gérard, PELLEGRINO Yvette, CASONATO Marie-Christine, BERNARD Cyrille, LAMANDE Laurent, BASCANS Pascale, FONT Sandrine, BONNET Sandrine, ZARADER Karine

Procuration(s) :

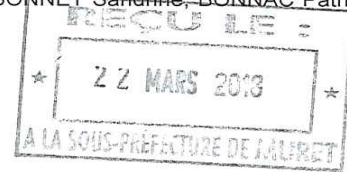
MASCRE Gérard donne pouvoir à LAMANDE Laurent, LEBLOND Alain donne pouvoir à LELEU Gérard, DOTTO Christian donne pouvoir à DESPLAS Janine, BONNEFILS Manuela donne pouvoir à BONNET Sandrine, BONNAC Patrick donne pouvoir à DORBES Joël

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07 mars 2018 |

Etai(en)t absent(s) :

AZNAR Estelle

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| _ / _ / _ |

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

| |
|-----------|
| _ / _ / _ |
|-----------|

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : BONNEMAISON Adrien

et publication du

| |
|-----------|
| _ / _ / _ |
|-----------|

| |
|---------------------------------------|
| AFFECTATION DES RESULTATS 2017 |
|---------------------------------------|

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 19/03/2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|------------------------------------------------|------------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 23 400,56 |
| - un excédent reporté de : | 670 336,49 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 646 935,93 |
| - un déficit d'investissement de : | 108 504,00 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| Soit un besoin de financement de : | 108 504,00 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

| | |
|---------------------------------------------------|------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT | 646 935,93 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 108 504,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 538 431,93 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 108 504,00 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAVERNOSE LACASSE

Le Maire Alain DELSOL



XII- Modification des horaires d'ouverture au public de la médiathèqueExposé des visas

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14/02/2018,

Exposé des motifs

Considérant qu'il est nécessaire pour améliorer la gestion du service culturel de modifier ses horaires d'ouverture au public à partir du 01/04/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les nouveaux horaires d'ouverture au public pour le service culturel tel que définis dans le document ci-joint

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

HORAIRES A COMPTER DU 1ER AVRIL 2018 (2 agents font ces horaires en alternance)

Les horaires resteront inchangés lors des vacances scolaires.

| SEMAINE 1 | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI | Nombre d'heures hebdomadaire |
|-----------|---------|---------|-----------|---------|-----------|--------|------------------------------|
| | 9H-12H | 9H-12H | 9H-12H | 9H-12H | 9H-12H | | |
| | 14H-17H | 14H-18H | 14H-18H30 | 14H-18H | 14H-18H30 | | |

| SEMAINE 2 | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI | Nombre d'heures hebdomadaire |
|-----------|---------|---------|-----------|---------|-----------|------------|------------------------------|
| | | 9H-12H | 9H-12H | 9H-12H | 9H-12H | 9H30-12H30 | |
| | 14H-17H | 14H-18H | 14H-18H30 | 14H-18H | 14H-18H30 | | |

XIII- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classeExposé des visas

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant l'avancement de grade auquel peut prétendre un agent du service technique, il serait souhaitable de procéder à la création :

- D'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De créer 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, de 35 heures hebdomadaires,
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

XIV – Autorisation signature de la convention d'achat et de gestion d'une machine à tracer la peinture

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'acquisition groupée d'une machine à tracer la peinture avec les communes de Le FAUGA et Labastidette.

Après diverses consultations, le montant du devis offrant un meilleur rapport qualité prix s'élève à 2 800.00 HT soit 3 360.00 € TTC.

Les 3 communes pourront moyennant une participation à l'acquisition et au frais d'entretien de cette machine à tracer la peinture, l'utiliser en fonction d'un planning annuel. Une convention d'achat et de gestion partagée a été rédigée à cet effet par les communes intéressées.

Monsieur le Maire en donne lecture et demande à l'assemblée d'autoriser sa signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'achat et de gestion d'une machine à tracer la peinture pour un montant de 2 800.00 € HT soit 3 360.00 € TTC.
- Décide que copie de la présente délibération soit transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour son contrôle de légalité.

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

XV- Adoption des nouveaux statuts du SIVOM Saurune Ariège Garonne (SAGE)

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 5 février 2018, le SIVOM Saurune Ariège Garonne a adopté ses nouveaux statuts afin :

- De constater son passage de syndicat de communes à Syndicat Mixte du fait de la représentation substitution de plusieurs EPCI à fiscalité propre en son sein.
- D'intégrer les adhésions de la Communauté de communes du Volvestre pour la compétence Equipements sportifs et de Toulouse Métropole pour la compétence GEMAPI hors études stratégiques.

- De scinder la compétence « assainissement collectif », en trois compétences et de se doter de la compétence « équipements sportifs intégrant une salle multisports régionale faisant l'objet d'un classement fédéral pour l'organisation de niveau régional au minimum

Conformément aux articles L5211, L5211-18 et L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI pour se prononcer sur l'admission des nouveaux membres, les modifications statutaires et les transferts de compétences proposés.

L'adoption de ces statuts requiert l'accord de la majorité qualifiée des membres (deux tiers des membres représentants plus de la moitié de la population totale ou la moitié des membres représentant plus des deux tiers de la population totale avec, de plus, l'accord obligatoire des membres représentant plus du quart de la population totale de l'établissement).

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante,

XVI-Approbation de la nouvelle procédure concernant le traitement des petits travaux urgents par le SDEHG

Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 €.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- De couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 € par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
- De charger Monsieur le Maire d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ; de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ; de valider la participation de la commune ; d'assurer le suivi des participations communales engagées
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

XVII-Approbation de la répartition de l'actif et du passif du SITPA

Exposé des motifs

M. le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA :

- ne possède pas de personnel territorial ;
- ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres ;
- n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».

Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide :

DECIDE

- de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€
- d'autoriser M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 22 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

XV-Questions diverses

Néant

Après avoir épuisé la totalité de l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 23h00